Conférence du jeune barreau

Le PÉRIODIQUE

Année judiciaire 2019-2020 – N° 1 – Septembre 2019 - Novembre 2019

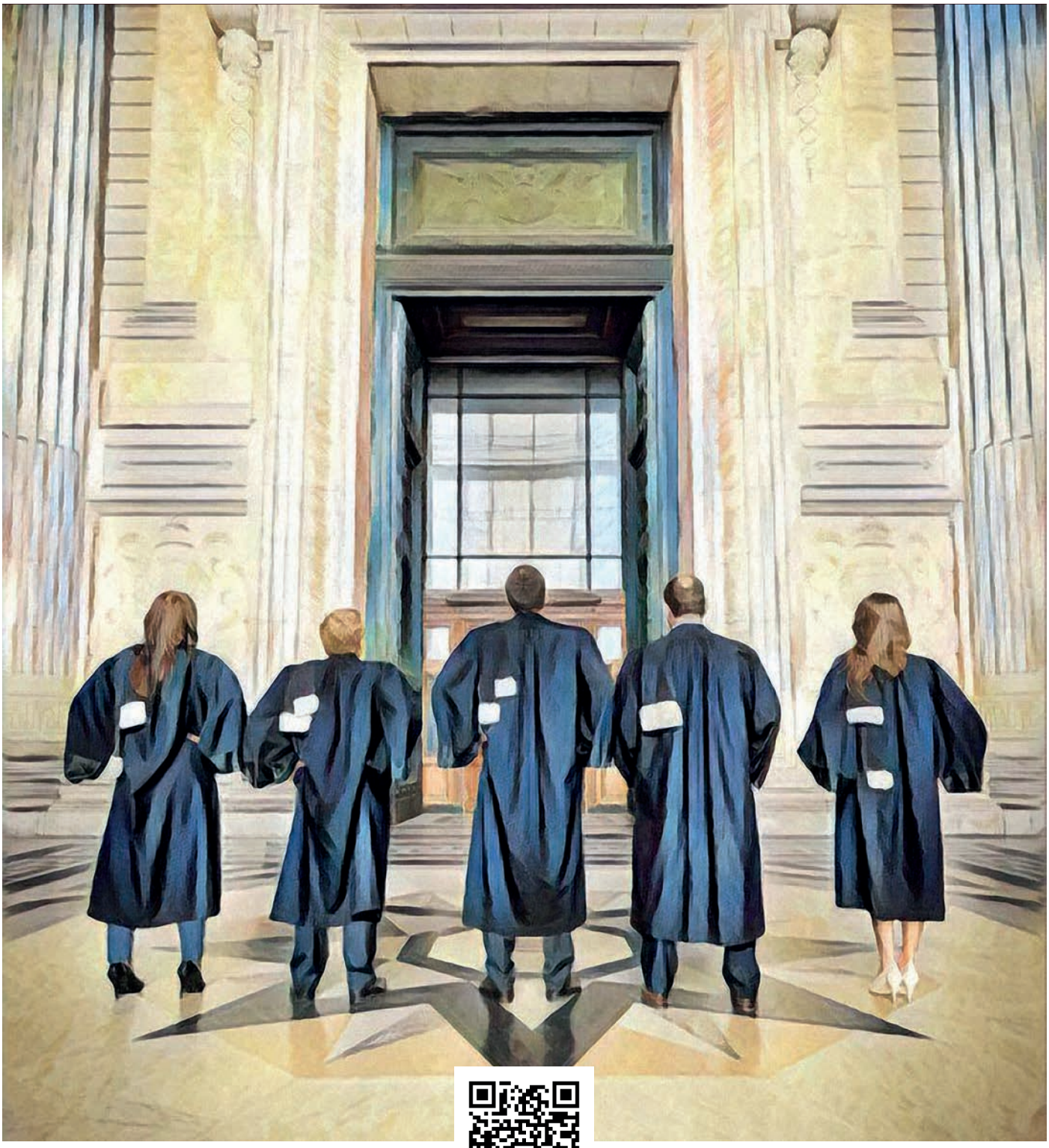

© Photo : Anthony Lackner

Conférence du jeune barreau de Bruxelles

Place Poelaert 1 - 1000 Bruxelles

Votre avenir professionnel ? Comme sur des roulettes !

Le monde juridique évolue sans cesse. Alors mieux vaut avoir un partenaire fiable pour vous accompagner.

Comme **90% de vos confrères**, faites confiance aux services Privalis d'ING. Des conseils, des solutions et des offres promotionnelles sur mesure pour vos besoins professionnels et privés.

ing.be/privalisservices

ING

Offre valable à des fins professionnelles et privées, sous réserve d'acceptation par ING Belgique et d'accord mutuel. Les services Privalis d'ING sont réservés aux avocats(-stagiaires), (candidats-)notaires ou (candidats-)huissiers de justice. Les conditions et modalités des produits et services ING (règlements, tarifs et taux, fiches produits et toutes autres informations complémentaires) sont disponibles dans toutes les agences ING et sur ing.be. ING Belgique SA - Banque - Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE45 3109 1560 2789 - Courtier d'assurances inscrit à la FSMA sous le n°12381A. Editeur responsable : Philippe Wallez – Cours Saint-Michel 60 ; B-1040 Bruxelles, Belgique.

SOMMAIRE

05
ÉDITORIAL
Par Jérôme Henri

06
LA COMMISSION
Présentation de la commission 2019-2020

11
ACCUEIL DES STAGIAIRES

07
BILLETS D'ACCUEIL
du Bâtonnier, du Vice-président et du Délégué des stagiaires

12
LA SICILE
Compte rendu de Me Emmanuel Plasschaert

14
LA REVUE 2019
Compte rendu de Me Olivier Piret-Gerard

16
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Compte rendu de Me Anne Reul

18
MOSAIC
L'association choisie par la Conférence du jeune barreau pour cette année 2019-2020

20
LA VOIX DE LA CONFÉRENCE
La réforme du stage expliquée et détaillée

24
LES PRIX BOELS & LE JEUNE
Découvrez les lauréats de l'année 2019

25
LE PRIX DES ANCIENS PRÉSIDENTS
Présentation de l'énoncé

35
L'AGENDA
Le calendrier des formations, colloques, MDF, MDE et évènements en bref...

FACILITEZ VOTRE VIE D'ENTREPRENEUR

GRÂCE À NOS OUTILS EN LIGNE

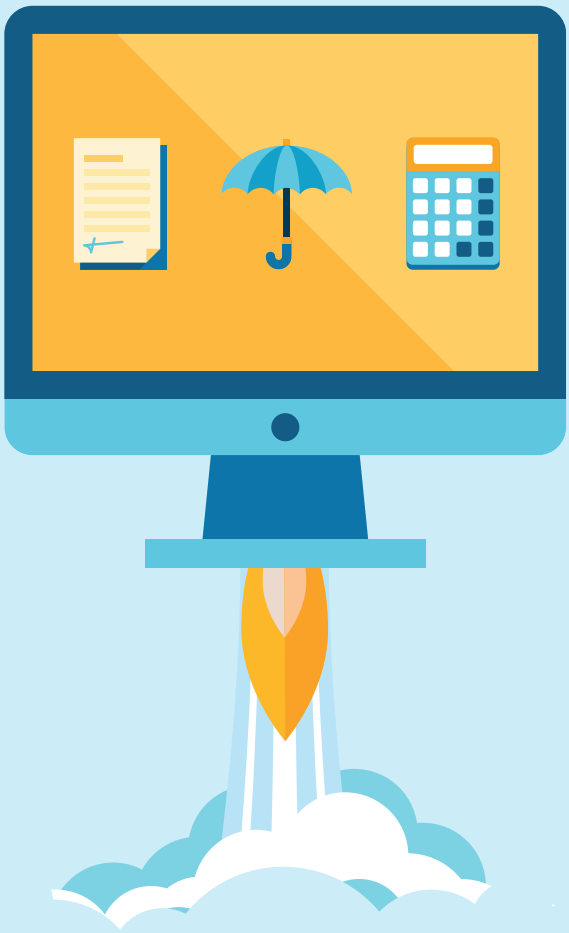

SMARTSTART ONLINE

Créez, modifiez ou cessez votre activité

COMPASS

Protégez votre activité, votre famille et votre personne

SMARTSALARY

Traitez les salaires et visualisez les résultats en un clin d'oeil

BESOIN DE CONSEILS SPÉCIFIQUES ?

Envoyez un e-mail à entreprendre@partena.be ou prenez rendez-vous avec un de nos experts au 078/78.78.33

WWW.PARTENA-PROFESSIONAL.BE/OUTILS

PARTENA PROFESSIONAL

Entreprendre avec les entrepreneurs

ÉDITORIAL

Rejoignez-nous !
Le Jeune Barreau est votre chez vous.
Rejoignez-nous !
Pour un instant, qu'il dure une heure ou un an.

Les occasions seront nombreuses, alors pourquoi hésiter ?

Détendez-vous à Delft en septembre avant de vous envoler pour la Birmanie en février.

Partagez vos passions sportives, œnologiques ou architecturales lors de nos nombreuses activités, organisées au Palais ou ailleurs.

Déchainez-vous à l'occasion de la soirée « Back at the Bar » du 20 septembre prohain, de nos afterworks ou encore de la Grande Rentrée du Jeune Barreau du 17 janvier 2020.

Perfectionnez-vous à l'aide de nos formations, notamment en anglais et en néerlandais juridique.

Accompagnez-nous aux commémorations des 75 ans de la libération des camps de Auschwitz-Birkenau.

Investissez-vous en défendant vos opinions au nouveau concours d'éloquence « J'Accuse… ! » qui, pour la première fois cette année, vous offrira une tribune unique pour dénoncer les situations d'injustice, de discrimination ou d'inégalité.

Soutenez avec nous l'ASBL Mosaïc qui offre un soutien éducatif et récréatif à des jeunes Bruxellois.

Notre équipe est prête à vous accueillir et il ne manque plus que vous, vos envies, vos idées, vos passions et vos rires.

Parce que vous êtes le Jeune Barreau et que nous avons hâte de construire notre projet ensemble.

Je forme le souhait d'un souvenir à partager avec vous, celui de cette année.
Alors rejoignez-nous !

Jérôme HENRI
Président de la Conférence du
jeune barreau de Bruxelles

LA COMMISSION 2019-2020

Président
Jérome HENRI
Avenue R. Vandendriessche, 18/7
1150 Bruxelles
02 770 56 24
02 770 52 15
jh@bazacle-solon.eu

Vice-président
Panagiota BALOJI
Rue de Stassart, 99
1050 Bruxelles

02 318 25 74
02 318 66 07
panagiota.baloji@live.be

Ancien président
Anne-Claire DOMBRET
Avenue Molière, 256
1180 Bruxelles

02 344 50 56
02 344 55 65
acd@kalamian.be

Orateur de rentrée
Cavit YURT
Rue Royale Sainte-Marie, 12
1030 Bruxelles

02 511 511 3
02 791 555 9
c.yurt@avocat.be

Directeur
Audrey LACKNER
Avenue Louise, 523
1050 Bruxelles

02 600 52 00
02 600 52 01
info@audreylackner-avocat.com

LES COMMISSAIRES

Secrétaire
Rédacteur en chef
Essya KASTALLY
Avenue R. Vandendriessche, 18/7
1150 Bruxelles
02 770 56 24
02 770 52 15
ek@bazacle-solon.eu

Trésorier - Sponsoring
Nicolat GILLET
Place A. Leemans, 20
1050 Bruxelles

02 343 13 60
02 347 05 65
nicolas.gillet@dewitlawoffice.be

Officier de bouche
Caroline HEYMANS
Rue de Wynants, 23
1000 Bruxelles

0479 65 97 36
02 503 80 11
c.heymans@dnh-legal.be

Activités scientifiques
Midis de la formation
Arnaud HAMANN
Boulevard Brand Whitlock, 132
1200 Bruxelles
02 737 10 40
02 737 10 45
ah@d-lawfirm.be

Secrétaire adjoint
Rédacteur en chef adjoint
Sandra BORGNIET
Avenue Jacques Pastur, 6A
1180 Bruxelles
02 374 99 73
02 375 86 49
sandra.borgniet@malaw.be

Trésorier - adjoint
Sponsoring adjoint
Thomas METZGER
Avenue Louise, 523
1050 Bruxelles
02 600 52 00
02 600 52 01
tmetzger@buylelegal.eu

Officier de bouche adjoint
Sophia AZZOUG
Boulevard de la Woluwe, 62
1200 Bruxelles
02 240 90 00
02 240 90 01
sophia.azzoug@pnt.be

Activités scientifiques
Colloques
Benjamin JESURAN
Avenue Louise, 480/9
1050 Bruxelles
02 290 39 00
02 390 39 39
bjesuran@hvdb.com

Responsable des activités scientifiques adjoint
Quentin VANDERSMISSEN
Rue Général Leman, 24
1040 Bruxelles
02 478 63 24
02 649 08 12
qv@mediateurs.legal

Responsable des activités culturelles et sportives
Thomas HAZARD
Avenue Tedesco, 7
1160 Bruxelles
02 663 14 41
02 663 30 81
th@xirius.be

Conférence du jeune barreau

Secrétaire admnistrative
Patricia THOELEN
Place Poelaert, 1
1000 Bruxelles
02 508 66 43
02 519 85 61
secretariat@cjbb.be

LE MOT DU BÂTONNIER

Chères consœurs,
Chers confrères,
Chers amis de la Conférence,

Notre barreau ne serait pas ce qu'il est sans la Conférence, et je profite de ce petit mot pour remercier tous ses acteurs, qui chaque année réussissent le pari de nous rassembler pour un nombre croissant d'activités sérieuses, culturelles ou ludiques.

Les rassemblements de la Conférence permettent aux avocats de se connaître vraiment, par-delà les dossiers, les audiences, le travail solitaire, les courriels ; ses activités nous mettent sur la voie de la confraternité bienveillante et de la solidarité joyeuse : comme notre barreau serait triste et vain, s'il devait s'en passer !

On sait la tentation qui anime certains régimes d'assimiler les avocats aux clients qu'ils défendent ; mais reconnaît-on que certains confrères, par abus de stress, d'ignorance des autres ou de cupidité malsaine, vivent leurs causes comme des combats de gladiateurs au point d'imaginer que les procès se gagnent comme des duels, au prix de coups de Jarnac ou de grossièretés ?

En nous permettant de nous rencontrer et de nous reconnaître sans artifices, en faisant la part belle à l'éloquence, la vraie, celle qui permet de plaire, d'émouvoir et de convaincre, la Conférence contribue à forger cette confraternité qui n'appartient qu'à nous.

Car aucune loi, aucun ministre de la justice, aucun juge, aucun procureur, aucun client, aucun robot ne peut empêcher les avocats qui se connaissent et se respectent, de se faire confiance, de se croire sur parole, de s'accorder des délais ou de se comprendre ...

Pour cette nouvelle année judiciaire, je forme le vœu que tous les avocats aient à cœur de participer aux activités de la Conférence ... et substituent partout la bienveillance et la courtoisie à la haine et à la zizanie.

Je vous souhaite une formidable année judiciaire !

Michel FORGES
Bâtonnier de l'Ordre français du barreau de Bruxelles

LE BILLET DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Tel Athos, Porthos et Aramis,
Euphrosyne, Thalie et Aglaé,
Le Bon, la Brute et le Truand,
ou encore l'entrée, le plat et le dessert,
Avez-vous déjà remarqué que beaucoup de choses vont souvent par trois ?
À cette liste, nous pouvons désormais ajouter les trois missions qui sont dévolues à la fonction de vice-président de la Conférence du jeune barreau :
Préparer, siéger et présider.

Mes chers Confrères,
Chers amis,

C'est avec un plaisir non dissimulé que je vous adresse ces mots en ma qualité de vice-présidente de la Conférence pour cette nouvelle année judiciaire.

Après avoir été élue à ce poste lors de l'assemblée générale du 21 juin dernier, c'est enthousiaste et passionnée que, tout en épaulant la commission administrative actuellement en place, je m'attèle à la réalisation de ma première mission : préparer l'année judiciaire 2020-2021.
Toujours dans l'objectif de proposer une formation scientifique diversifiée et de qualité, des activités sportives et culturelles multiples ainsi que des rencontres mémorables, je forme le vœu que l'année prochaine soit aussi riche, variée et engagée que celle qui vous sera proposée par Me Jérôme HENRI.

À l'ère des « Balance ton quoi » et « #metoo » qui se déclinent aussi bien au féminin qu'au masculin, la deuxième tâche qui m'est attribuée nécessitera, plus que jamais, de jongler avec des qualités qui sont indispensables à la profession d'avocat : l'écoute, l'engagement et le service. Cette fois non pas vis-à-vis de nos clients, mais bien à l'égard de nos stagiaires.

En effet, durant l'année judiciaire 2019-2020, j'aurai l'opportunité de siéger au sein de la Commission du stage du Barreau de Bruxelles.

Cet organe, présidé par le Dauphin de l'Ordre, est un interlocuteur privilégié qui se réunit, une fois par mois, afin de traiter de toutes les questions relatives au stage (statut et formation), aux stagiaires (vérification et évaluation de l'accomplissement des obligations du stage) et aux différends susceptibles de survenir entre les stagiaires et leurs maîtres de stage.

Enfin, la troisième et dernière mission qui m'est confiée, et non des moindres, est celle d'organiser les séances d'exercices de plaidoirie et d'en présider le jury ordinaire qui y siègera.

Cette année, ce ne sont pas moins de 320 stagiaires qui seront appelés à présenter leur exercice.

Pour certains, il sera l'opportunité de confirmer une pratique devenue presque régulière à force d'arpenter les prétoires. Pour d'autres, il représentera une première expérience de l'art oratoire.

Pour tous, il sera l'occasion unique de bénéficier d'un avis constructif et bienveillant, à la fois sur les conclusions rendues mais aussi, et surtout, sur l'essence même de notre profession : la plaidoirie.

Afin d'emporter l'adhésion du jury, dans des domaines variés, les stagiaires devront non seulement faire preuve de rigueur et de concision dans leurs écrits, mais aussi d'originalité et de conviction dans leur plaidoirie.

Les dix meilleurs candidats de cette nouvelle promotion seront sélectionnés pour participer à la 4ème édition de la Finale des Prix Boels.

Je leur souhaite, d'ores et déjà, à tous « bonne chance » dans l'accomplissement de leurs obligations de stage et reste à leur entière disposition.

Enfin, mes chers Confrères, comme beaucoup de choses vont souvent par trois, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une année enrichissante, une année surprenante, mais surtout une belle année avec la Conférence !

Panagiota BALOJI
Vice-Présidente de la Conférence du jeune barreau

LE MOT DU DÉLÉGUÉ DES *Stagiaires*

Chers Confrères,

Comme il est de tradition lorsqu'un nouveau délégué des stagiaires est élu, la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (« CJBB ») me fait l'honneur de m'octroyer ces quelques lignes.

Je voudrais avant tout saisir cette opportunité pour remercier Me Philippe Navez, Me Sandra Borgniet et Me Nastassja Loriaux, anciens administrateurs du Carrefour des Stagiaires, pour leur investissement tout au long de l'année judiciaire 2018 – 2019 ainsi que pour leur précieuse aide en ce début d'année judiciaire. Je souhaite également remercier l'ensemble des membres du Carrefour des Stagiaires qui ont donné de leur temps pour que notre association poursuive sa croissance et continue d'offrir toujours plus de services aux avocats stagiaires. Enfin, je voudrais remercier tous les membres qui se sont portés volontaires pour reprendre le flambeau et se lancer avec moi dans cette merveilleuse aventure.

Cette aventure, trop peu connue, me porte à cœur et, pour cette raison, j'aimerais profiter de ces quelques lignes pour vous vanter les accomplissements du Carrefour des Stagiaires.

Au cours de cette année, notre association, composée de près de 50 membres, n'a pas manqué d'étendre ses chantiers comme les projets audience, prison, et huissier, les cours de néerlandais, la réflexion sur l'avenir du stage et l'organisation de nombreuses formations. En outre, de nouvelles initiatives ont vu le jour, telles que le projet parquet ou la cellule anti-harcèlement CACH.

Mais parce que connaître ses confrères est également d'une importance capitale, le Carrefour des Stagiaires, en collaboration avec de nombreux acteurs (JABkes, CJBB, VPG, etc.) n'a de cesse de renforcer le tissu social de notre belle profession. Je pense notamment aux afterworks mensuels, aux accompagnements lors de la prestation de serment, à l'accueil des stagiaires de ce 20 septembre - organisé en collaboration avec la CJBB -, à l'*Opening Reception*, aux 20 kilomètres de Bruxelles et à la Nuit des Stagiaires.

Dans l'immédiat, je me permets de vous donner rendez-vous à nos prochains événements, dont vous trouverez la date sur notre page Facebook et sur notre site internet www.carrefourdesstagiaires.com.

Je me permets également de vous inviter à nos réunions mensuelles. Vous pourrez observer, si le coeur vous en dit, notre fonctionnement, donner votre point de vue et, pourquoi pas, rejoindre notre équipe. J'espère vous y voir nombreux !

Je vous souhaite, de la part de tous les membres du Carrefour des Stagiaires, la bienvenue au barreau de Bruxelles !

Thibault RAAD
Délégué des stagiaires

APRÈS-MIDI D'ACCUEIL DES STAGIAIRES

VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019

Vous avez prêté serment il y a peu et les bâtiments de la place Poelaert vous font l'impression d'un dédale ? Cela n'a rien d'étonnant. Afin de vous familiariser avec ce nouvel environnement et de vous épargner quelques sueurs froides à l'occasion de vos premiers dépôts de conclusions, la Conférence du jeune barreau et le Carrefour des stagiaires vous accueillent au palais de justice ce 20 septembre à 16h précises.

Cet événement sera l'occasion de vous présenter les principaux greffes, les salles d'audiences ainsi que les services disponibles au palais et dans les bâtiments qui l'entourent. Des informations précieuses et variées vous seront fournies, tant en ce qui concerne la vie du barreau et le fonctionnement des juridictions qu'au sujet de votre nouveau statut d'indépendant. Bref, c'est une visite indispensable pour bien démarrer votre parcours d'avocat !

Un apéritif sera offert en fin d'après-midi, après quoi la soirée se poursuivra par un dîner et une soirée dansante au Callens café.

Vestiaire des avocats – Palais de justice, place Poelaert, 1 – 1000 Bruxelles
De 16h à 18h30 • Gratuit • Inscriptions : www.cjbb.be

LA SICILE

Voyage de la Conférence du jeune barreau - 2019

Pour tout président du Jeune barreau, le (grand) voyage est tout à la fois la concrétisation d'un rêve et l'ultime épreuve de son année de présidence.

Le rêve de notre présidente de l'année 2018-2019, la pétillante Anne-Claire Dombret, était à son image : ambitieux et séduisant. Elle nous ferait partager son amour des volcans. Après avoir longuement hésité entre l'Eyjafjallajökull, le Nyiragongo et le Stromboli, ce dernier l'emporta.

Il restait à construire un programme autour de l'ascension de ce volcan situé sur l'île du même nom située au nord de la Sicile. Avec l'aide de sa « dream team » composée de Jérôme Henri, Christine Rizzo, Audrey Despontin, Stéphanie Michiels et Arnaud Hamann, le projet fut rapidement bouclé. Le Jour J serait consacré à l'ascension, les Jours 1 et 2 à la préparation – et accessoirement à la visite de Taormina et Syracuse – le Jour 4 à la récupération – et éventuellement à la visite de quelques îles périphériques – et le Jour 5 au rapatriement des membres de l'expédition.

Jour 1 - Taormina

Toute expédition sérieuse commence par une petite mise en jambes. Le parcours entre le parking du car et les hôtels – un dénivelé de 600 mètres et une pente moyenne de 35 % – permet de sélectionner les grimpeurs. Les autres suivront la progression du premier groupe à partir d'un bateau.

Après un lunch léger sur le toit de l'hôtel, visite guidée – ce qui ressemblait à de l'espéranto – de Taormina et de son magnifique théâtre gréco-romain. Vient ensuite le temps de la détente : apéro, dîner bucolique à l'« I Giardini di Babilonia » et débriefing dans un bar tenu par un patron féru d'ordre et de géométrie.

Jour 2 - Syracuse

Syracuse fait partie des plus belles villes de la Sicile qui n'est pourtant pas avare de ses beautés. Le trajet en car vers Syracuse est l'occasion de découvrir les talents du jeune et prometteur commissaire Arnaud Hamann, chargé de l'animation du désormais traditionnel quizz (musical).

Ayant enfin trouvé un guide parlant correctement le français, la visite de Syracuse et de ses merveilles baroques, dont sa cathédrale inscrite à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, se révèle passionnante.

La seconde soirée en Sicile permet de vérifier ce qu'on soupçonnait depuis le premier jour : le groupe est bien né et prêt pour le Jour J. Après un spectacle aussi improvisé qu'entraînant donné par les gentils organisateurs sur une petite place au bout du Corso Umberto, il est temps de se reposer.

Jour J

Nous voilà enfin sur l'île de Stromboli. La présidente avait raison. L'ascension d'un volcan est une expérience unique. Après une préparation d'une durée à peu près équivalente à la marche vers le sommet, nous entamons la montée à la vitesse moyenne de 1,5 km/h, sous l'œil attentif de l'équipe d'assistance qui suit nos progrès à partir du bateau.

Au fur et à mesure que nous grimpons, le souffle se fait plus court, les conversations s'apaisent, l'horizon s'élargit. Nous atteignons la zone de non-retour à environ 600m d'altitude. Au-delà de cette limite, il est trop dangereux de rebrousser chemin seul. En cas de défaillance, tout le groupe doit faire demi-tour. Personne ne renonce.

Les 300 derniers mètres sont durs. Tout le monde se remémore avoir lu dans le programme : « Son activité est

continuelle depuis 2.500 au moins et, toutes les dix à vingt minutes en moyenne, une explosion projette des scories et des lambeaux de lave à 100-200 mètres de hauteur ». Nous entendons de plus en plus distinctement le grondement impressionnant des explosions.

Arrivés au sommet, nous nous posons sur la crête. Plus personne ne parle. Nous assistons, fascinés et silencieux, à un déluge de feu et de fureur. Nos pensées vagabondent. Nous nous sentons tout petits.

Jour 4

Il fait beau 363 jours par an en Sicile. Pas de bol. Le vendredi 3 mai est un des deux jours où il fait très moche. Massimo Merenda, notre capitaine, est en outre très énervé. Nous avons, étonnamment, du retard, ce qui risque de compromettre son planning. Sophie Morris est appelée à la rescousse pour le calmer, avec succès. Nous prenons la mer.

Nous devons renoncer aux bains de boue de l'île de Vulcano. Cap sur Lipari et Panarea pour une journée de visite sous la pluie, mais dans la bonne humeur.

Le dîner d'adieu du grand voyage n'est, pour la grande majorité des participants, qu'un dîner d'au revoir. Rendez-vous dans un an, pour une autre destination, mais dans une même ambiance. Entre-temps, le vin coule à flots, la revue pétille et la présidente et son équipe sont heureux. Ils peuvent l'être. Organisation (presque) sans faille, un dévouement de tous les instants, des moments inoubliables, un groupe soudé et chaleureux, déjà une envie de repartir ensemble.

Jour du retour

Les gentils organisateurs sont soulagés. Ils ne devraient pas. Un mauvais caillou placé inopportunément sur le trajet vers l'hôtel de Me Couquelet se charge de le leur rappeler. Jambe cassée, nuit de douleur, rapatriement de fortune à l'aube par quelques commissaires épuisés.
Quelques heures plus tard, embarquement du reste de la troupe. La mer est déchaînée. Le bateau instable. Nous réussissons tout de même à monter à bord, en empruntant une frêle passerelle qui menace à tout moment de se disloquer et de précipiter ses usagers dans les flots. Grand prix de la sérénité à Mes Tom et Byl.

Ultime déjeuner et visite de Catane avant le vol de retour. Ce fut un beau et intense voyage, ma chère Anne-Claire, point d'orgue d'une grande année de présidence.

Emmanuel PLASSCHAERT
Avocat au barreau de Bruxelles

UNE REVUE 2019
placée sous le signe du talent

Il n'aura échappé à personne que le 13 juin 2019 se tenait la Grande Revue du Barreau de Bruxelles. L'ensemble de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles est sur son 31. Tenue de soirée éclatante et accessoires à la mode : le glamour est partout. Dès mon arrivée, le jeune Thomas Metzger brandit des tickets de tombola par centaine. Il garantit que la BMW rutilante exposée à l'entrée pourrait être la mienne, pour la modique somme de 5€[1].

Soucieuse du bien-être de son public, la Conférence nous invite directement à passer au bar pour nous rafraîchir. Rester hydraté est capital en cette chaude soirée qui sépare le printemps de l'été. Il appert que quelques marchands ambulants et autres saltimbanques seraient responsables d'une panne d'électricité sur scène, ce qui entame le timing de la soirée, mais sûrement pas la bonne humeur de l'assistance, qui ne rechigne jamais à répondre présente lorsque la bière coule à flots.

Mais déjà la sonnette retentit et le spectacle commence. Dès cet instant, 11 revuistes se succèdent sur scène, dans pas moins de 36 sketchs et chansons. Ce dernier aspect était le véritable fil rouge du spectacle : la revue 2019 était une vraie comédie musicale.

Le public est accueilli par Nicolas Gillet, tel le Monsieur Loyal de la Conférence, qui se charge d'envoyer les signaux d'usage « défense de fumer » et « attachez vos ceintures ». Le même homme incarnera également avec beaucoup de réussite Avi Schneebalg, juge de paix du 2ème canton (et d'ailleurs), avec un accent inimitable et une calvitie plus vraie que nature.

Les choix musicaux n'étaient pas de nature à déplaire à votre serviteur. C'est avec une énergie débordante que Panagiota Baloji réinterprétait la chanson « Basique » d'Orelsan, avant de se réincarner en stagiaire en lice pour le prix Boels, ou en téléphoniste débordée pour la clinique juridique, qui fut la grande réussite de l'année 2019. Sa fraîcheur et son humour ont apporté beaucoup de légèreté dans le spectacle, pour le plus grand bonheur du public.

Après Caen, c'est à Toulouse qu'Hannah Bouzekri nous emmène avec une parodie du tube « dommage » du duo de rappeurs Big Flo & Oli. Cette chanson rendait (entre autres choses) un bel hommage à la juge Anne Gruwez, qui avait fait une apparition remarquée à la dernière Conférence Berryer. Avec beaucoup de conviction, cette pétillante jeune femme a fait avancer l'histoire en incarnant une sympathique présentatrice du JT, répondant au doux prénom de Jeanine, ce qui ne gâche rien.

C'est une flamande stakhanoviste que nous campe Caroline Compagnon, nouveau visage dans ce casting 2019. Les blagues sur nos confrères de l'OVB ont fait mouche à chaque fois, tant par leur finesse que par leur exactitude. Si vous ne me croyez pas, passez donc au cabinet à 11h55, vous verrez bien qui occupe la cuisine. D'une énergie débordante, elle campait une Nathalie Penning plus vraie que nature. Caroline a su charmer l'assistance par son jeu spontané, et son regard désarmant. On espère la revoir dans une prochaine édition, tant le public en redemandait.

Candice Debruyne a fait la part belle aux confrères les plus emblématiques de notre barreau, incarnant tantôt Me Couquelet, tantôt une Vinciane Gillet désabusée. À notre humble avis, c'est davantage en tant qu'officier de police en poste à la sécurité du palais qu'elle a brillé sur les planches, multipliant les blagues et véhiculant les clichés les plus amusants du vieux palais.

S'il est un revuiste qui a commencé le spectacle à l'envers c'est bien Antoine Grégoire. Comprenez qu'après moins de 30 secondes sur scène, il se faisait embarquer manu militari par Nicolas Gillet, à grand renfort de vociférations. L'entièreté de

1. Votre serviteur en sera quitte pour un petit déjeuner chez Eric Kayser. Il n'y a rien de trop beau pour la classe ouvrière.

l'audience fut conquise immédiatement par son interprétation de Jean de Codt, dont les discours sont aussi longs que vides de sens. Son jeu d'acteur et sa spontanéité lui ont donné une grande crédibilité sur scène. Chapeau l'artiste.

La M^me^ 100.000 volts de la revue 2019 n'est autre qu'Olivia Ledoux. Incarnation même de Terpsichore, son implication dans la totalité des chorégraphies a impressionné l'auditoire. Elle a réussi à imprimer sa marque sur toutes les chansons et danses auxquelles elle a participé, avec une énergie folle. Si la revuiste n'en était pas à son coup d'essai, elle est parvenue à se réinventer et à proposer une prestation à couper le souffle. Elle n'était pas en reste non plus dans son rôle de préposée à la sécurité du palais aux côtés de Candice.

La douce voix de Charlotte Sartori s'est fait entendre dans la chanson de l'orateur, qui avait pour titre « balance ton avocat ». Cantatrice de premier plan, elle brillait également dans la chanson « dommage » évoquée ci-dessous, avant d'incarner Joëlle Milquet dans un sketch à tomber par terre, où Marc Emmanuel rénove le palais de justice de Bruxelles.

Sur scène, Céline Van Lierde a tutoyé les étoiles. Campant un Sébastien Courtoy très agité, elle a habilement réglé ses comptes avec celui que l'on qualifie trop souvent comme « un ténor », en lieu et place d'un triste sire. Sans aucun doute la prestation la plus aboutie de la soirée, le réalisme de Céline était saisissant.

Véritable couteau suisse du spectacle, Céline Wiard sait tout faire. Au chant, à la danse, comme présentatrice télé, ou encore pour son rôle de Joëlle Noël dans le sketch « Bienvenue au cab », elle était parfaitement à l'aise dans toutes ses apparitions. On retiendra notamment le tacle en règle de Sarah Datoussaid dans le sketch « La clinique juridique », pour le plus grand bonheur de l'assistance.

Avec Camille Chiavetta, le soleil a rendez-vous avec la lune. Cette jeune revuiste bourrée de talent a démontré qu'elle avait toutes les qualités d'une jouteuse de premier plan. Sûre d'elle, tantôt amusée, tantôt indignée, elle laissait apparaître le plaisir qu'elle avait à jouer et à être sur les planches. Véritable Valkyrie du théâtre, sa prestation laisse pantois tant elle est réussie. Pour une première apparition dans la revue, c'était difficile de faire mieux.

La surprise du chef revient aux commissaires de la Conférence du jeune barreau, qui a n'ont pas hésité à mouiller le maillot et à pousser la chansonnette à l'entracte en l'honneur d'Anne-Claire Dombret, présidente sortante.

Mais tous les spectacles ont une faiblesse, et celui-ci n'échappe pas à la règle. On regrettera le peu de finesse de la chanson dédiée au même Sébastien Courtois. Il eut été plus fin de ne pas verser dans la grossièreté pour éclabousser un tiers qu'on taxe lui-même d'être un goujat. Ce manque de panache ne vient cependant pas ternir la beauté du spectacle, qui est d'ores et déjà dans les livres d'histoire.

Rideau sur une cuvée de caractère pour la revue 2019, dont le mot de la fin revenait à Anne-Claire Dombret, la ravissante présidente sortante du Jeune Barreau. Couverte de fleurs, satisfaite du travail accompli, souriante et heureuse, c'est le même sentiment qui doit habiter chacun des revuistes.

L'auteur du présent article félicite chaleureusement Nicolas, Panagiota, Hanna, Caroline, Candice, Antoine, Olivia, Charlotte, Céline van Lierde, Céline Wiard, et Camille. Merci de nous avoir offert une soirée inoubliable, où l'espace d'un instant, nous nous sommes moqués des autres, mais avant tout de nous-mêmes.

Olivier PIRET-GERARD
Avocat au barreau de Bruxelles

ASSEMBLÉE *Générale*

Le Jeune Barreau mène une vie suspendue dans le temps, entre tradition et innovation, toujours avec élégance. Les impératifs d'un cadre légal sont donc bien trop étroits pour cette institution. Ses membres sont ainsi accoutumés aux assemblées générales lors desquelles on élit une partie des administrateurs et approuve les comptes sans l'expression d'un vote, ni avoir pu consulter le moindre chiffre. La tradition supplante de la sorte toute disposition légale avec la plus grande insouciance dont seuls les juristes peuvent faire preuve. Cette année, l'exercice nécessitait une pirouette astucieuse, afin de faire approuver une modification statutaire qui porte le nombre des commissaires à dix. Dans un élan passager de stricte régularité, et tenant compte de l'exigence d'un quorum de présence particulier, une assemblée générale extraordinaire fut préalablement tenue dans la plus grande obscurité, permettant ainsi de pouvoir se débarrasser de cette formalité bien trop contraignante. Qu'il est beau de couvrir une irrégularité éventuelle par des actes eux-mêmes entachés…

Mais les vices de forme n'ont aucun pouvoir sur le Jeune Barreau qui tenait en ce beau vendredi du mois de juin (les traditions ne sont donc pas toujours si chères…) une assemblée générale rythmée de discours jetant les ponts entre le passé et l'avenir.

L'année écoulée, d'abord. Me Audrey Despontin les passe en revue, ces 10 mois si chargés en activités de tous genres dont le plus commun dénominateur semble avoir été le terme « complet ». Elle dépeint dans un savoureux mélange de sérieux et de conviction une année riche en évènements. Ses polémiques aussi, dont le barreau a le secret. L'exercice particulier attribué au trésorier est relevé aisément par Me Stéphanie Michiels qui nous entretient des résultats financiers sans pourtant rien en dire.

Le présent, ensuite. Les habituels remerciements à l'attention des membres de la commission administrative sont prononcés par Me Anne-Claire Dombret avec son sourire si caractéristique qui l'a fait rayonner toute cette année. Chaque membre de son équipe soudée et volontaire reçoit une petite attention. Me Christine Rizzo, l'attentionnée rigoureuse, Me Vincent Defraiteur, le sulfureux piquant et Me François Viseur, le passionné désordonné, quitteront le directoire. Mes Audrey Despontin, l'intègre, la pointilleuse Stéphanie Michiels et le bon-vivant Charles-Edouard Huysmans terminent également leur mandat et se voient remerciés pour leur engagement. Le futur président, Me Jérôme Henri, affectionnant toujours le rôle de gendre idéal, et son équipe composée de l'attentionnée Me Essya Kastally, du pertinent Me Nicolas Gillet, de la douce Me Caroline Heymans, du désinvolte Me Arnaud Hamann et de Me Benjamin Jesuran, la force tranquille, devront encore patienter quelques heures avant de savoir qui les rejoindra pour la prochaine année judiciaire.

L'avenir, enfin. Il convient d'attribuer les mandats de vice-présidence, de directeur et d'orateur de rentrée pour l'année 2020-2021. Il revient à Me Audrey Lackner de révéler sa candidate au poste de vice-présidence. Elle nous dresse le portrait d'une femme énergique, une amie volontaire au nom imprononçable pour certains, à qui tout semble permis, sauf conduire une voiture. Me Panagiota Baloji offrira à la Conférence du jeune barreau son éclatante élégance pour les deux années à venir.

Avec la théâtralité qu'on lui connait, Me Louis Godart met ensuite l'assemblée en garde contre sa candidate au poste de directrice. Mesdames, Messieurs, soyez avertis, sa candidate, proclame-t-il, en impose. Me Audrey Lackner rejoindra les bancs de la Conférence du jeune barreau en qualité de directrice, poste auquel elle fera preuve de la détermination qu'on lui connaît.

L'orateur de rentrée n'est pas un inconnu. Comme les deux candidates précédentes, il est un habitué de la Conférence et vient donc remplir la seule responsabilité qu'il n'a pas encore endossé au sein de cette institution qui lui est chère. Me Lucille Bermond lui dresse son portrait avec les pointes acerbes qui ponctuent traditionnellement si délicieusement les présentations des candidats. Me Pierre-Yves Thoumsin, ancien président, revêtira le costume d'orateur de rentrée auquel ses prouesses oratoires le prédestinaient.

Son directoire ainsi composé, Me Jérôme Henri lève le voile sur ses projets pour l'année à venir. Elle sera riche, en activités et rencontres. L'art oratoire y aura sa place, avec la création d'un nouveau concours d'éloquence porté sur des thèmes d'actualité. La culture et les voyages auront leur belle part, à Delft d'abord, en Birmanie ensuite. L'échange avec les autres professions du droit sera renforcé, un beau signe d'ouverture. L'année promet d'être belle, la Conférence reste entre de bonnes mains.

Afin de compléter l'équipe qui mènera à bout ce programme prometteur, il convient pour clôturer la séance de procéder au vote pour l'élection des nouveaux commissaires : Mes Sophia Azzoug, Sandra Borgniet, Quentin Vandersmissen, Thomas Metzger et Thomas Hazard complètent l'équipe du Jeune Barreau de Bruxelles qui ne doit donc décidément pas craindre pour son avenir.

Anne REUL
Avocat au barreau de Bruxelles

Me Audrey Despontin

Me Stéphanie Michiels

Me Jérôme Henri et Me Anne-Claire Dombret

Me Audrey Lackner

Me Louis Godart

Me Lucille Bermond

COUPES DE LA *Conférence*

Coupe Marie Popelin :
Maître Caroline DIEL

Coupe Pierre Paulus de Châtelet :
Maître Sami DERRAJDI

Coupe du Jeune Barreau :
Cabinet Buyle Legal

Il était une fois à Bruxelles...

... dans les années 80, un quartier de bien mauvaise réputation, près de la station de métro Simonis. Entre came et vols de sac, la petite délinquance, les intégrismes, les discours d'exclusion et la xénophobie s'y renforçaient mutuellement, entraînant une dégradation progressive de la convivialité et de la qualité de vie et engendrant un sentiment d'insécurité, matérielle et psychologique chez les résidents, surtout les plus âgés, les femmes, les enfants et les habitants « historiques » du quartier, qu'ils fussent belges ou non.

À cette époque, le Professeur Christian Vercruysse a commencé à organiser gratuitement pour les jeunes du quartier des activités sportives et théâtrales. En 1988, un groupe s'est ainsi structuré autour de ces activités. Le défi était lancé : offrir aux jeunes, pour des activités ludiques, un espace complémentaire de l'école, de la famille et des groupes spontanés et naturels du quartier. C'est ainsi qu'est née l'association Mosaïc.

Confrontés à cette combinaison de pauvreté sociale, économique, spirituelle et humaine, les créateurs de Mosaïc ont fait deux paris. Le premier, réussir à créer un groupe varié, composé de personnes se distinguant sous différents aspects, afin de faire comprendre aux jeunes que le destin n'est pas déterminé de manière fatale par l'appartenance sociale, ethnique ou culturelle. Le second, proposer une alternative au culte de la consommation, à l'ultra-individualisme, à la tendance à former des ghettos et à la culture du zapping, en encourageant des valeurs comme l'authenticité, l'écoute de l'autre, le savoir-vivre, le respect des différences, etc.

Mosaïc est un lieu où les jeunes apprennent ces différentes valeurs en jouant. L'activité emblématique est le Drama, méthode pédagogique qui leur permet de s'exprimer physiquement sans se heurter aux difficultés liées à l'emploi du langage tel qu'utilisé dans le théâtre traditionnel. Grâce à des exercices ludiques, rythmiques et théâtraux, les jeunes apprennent à déchiffrer les comportements stéréotypés qu'on observe à l'école, en famille ou dans le groupe des pairs.

Mais l'association propose beaucoup d'autres activités : aide aux devoirs, cours de musique (chants, percussions, guitare), sport, mais aussi la création d'un journal, des activités de cuisine-dégustation, des séjours à l'étranger, etc.

Depuis 30 ans, Mosaïc accueille les jeunes de tous âges et de toutes nationalités des 19 communes de Bruxelles dans une maison située à Koekelberg. Si elle reçoit en partie des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ceux-ci ne sont toutefois pas suffisants pour permettre de réaliser les travaux et rénovations urgents des locaux.

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles, sensible au projet et aux valeurs développés par Mosaïc, a décidé de lui offrir son soutien tout au long de l'année 2019-2020 pour offrir aux enfants un lieu sécurisé dans lequel ils pourront s'épanouir, en s'engageant à verser une partie des bénéfices des activités organisées durant l'année.

Il vous est également possible d'aider directement Mosaic en faisant un don.

VOUS DÉSIREZ AIDER MOSAIC ASBL ?
FAITES UN DON ! BE04 3631 9034 2231
www.mosaicutopia.be

LA RÉFORME DU *Stage*

La réforme de la formation des stagiaires

Par règlement du 29 avril 2019 d'Avocats.be, le régime du stage a été réformé pour l'ensemble des barreaux francophones et germanophone du pays.

Cette réforme ne porte que sur la formation du stagiaire.

La volonté des ordres au sujet de la réforme de la formation était que « le CAPA devienne plus instructif et plus sélectif », avec comme objectif « un rehaussement de la qualité et pas un nivellement ».

Toutefois, la réforme s'est principalement concentrée sur l'objectif d'égalité de valeur du CAPA pour tous les stagiaires, quel que soit leur barreau d'origine, et sur l'allongement du nombre d'heures de cours à suivre.

En pratique, ce sont surtout les barreaux de Wallonie qui vont subir d'importants changements à la suite de cette réforme, même si à Bruxelles aussi, quelques points importants vont venir changer nos habitudes.

Le nouveau régime sera d'application pour les stagiaires qui prêteront serment à partir du 1er septembre 2019 (et ceux qui auraient suivi moins de 20 heures de cours CAPA à cette date).

La Conférence se propose de vous en dresser le portrait.

1. Ce qui ne change pas

- 3 ans de stage à dater de la prestation de serment ;
- Présentation d'un exercice de plaidoirie ;
- Participation à, au minimum, 16 réunions de colonne, avec la possibilité d'en remplacer, au maximum, 8 par des projets organisés par le Carrefour des Stagiaires (projet audience, parquet, huissier, prison) ;
- Obligation d'avoir traité au moins 10 dossiers de procédure complets, ou 20 non complets (sanctionnée par le contrôle des fiches de procédure en fin de stage).

2. La réforme

La réforme revoit le système de la formation, en modifiant le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA), qui s'obtient désormais après 6 mois de stage (au lieu d'un an jusqu'alors) et instaure un nouveau certificat, celui de formation, qui s'obtient en fin de stage.

A. Le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat

1. Durant les six premiers mois de stage, le stagiaire doit suivre un tronc commun identique pour tout l'OBFG :

- Composé de 8 cours obligatoires, soit 84 heures de cours (au lieu de 89 heures avant pour Bruxelles)
- Organisé en demi-journées (au lieu de journées complètes) ou en cours du soir et répartis sur une session de deux mois (3 sessions différentes à Bruxelles, en fonction de la date de prestation de serment) ;
- 6 cours sont sanctionnés par un examen exclusivement écrit (et non plus oral) et 2 sont sans examen (mais avec présence complète obligatoire) ;
- Les examens seront répartis sur deux samedis pour l'ensemble de l'OBFG, en fonction de la session de cours ;
- Une fois les examens réussis, le stagiaire obtient alors le CAPA.

2. Ce régime correspond au tronc commun du CAPA « ancienne mouture » de Bruxelles (c'est-à-dire sans les cours à option).

Il est toutefois plus contraignant puisqu'il obligera les stagiaires à suivre ces cours à une période donnée qu'ils ne peuvent plus choisir, puisqu'elle dépend de leur date de prestation de serment.

Les examens, autrefois principalement oraux, seront tous écrits, répartis sur deux samedis par session et se dérouleront à Louvain-la-Neuve pour l'ensemble de l'OBFG. Cela correspond au souhait de l'OBFG d'avoir une uniformité dans les exigences entre barreaux.
Les copies d'examen seront anonymes même si, détail pour le moins cocasse, les professeurs CAPA bruxellois ont exigé de pouvoir corriger eux-mêmes les copies des stagiaires bruxellois.

Les auteurs de cette réforme estimaient que le système actuel des examens oraux était chronophage pour les professeurs, et d'un degré faible d'exigence, du moins en terme de cotation (difficulté pour certains professeurs de ne pas donner une cote satisfaisante à un confrère que l'on connaît, ou dont on connaît le maître de stage, et qui travaille déjà depuis parfois plus d'un an dans une matière

étrangère à celle examinée). C'est pourquoi la pratique des oraux sera abandonnée, au profit d'une égalité d'exigence dans la cotation entre tous les stagiaires.

Certains la regretteront toutefois, car elle permettait de « balader » le stagiaire au travers de la matière et de simuler un entretien entre un avocat et un client, fait de questions à rebond sur les réponses de l'avocat stagiaire (« dites m'en plus sur ceci ? », « quand vous dites cela…? »). L'examen écrit sera vraisemblablement constitué d'un seul casus ou d'un QCM. Ce canevas présentera peut-être une certaine rigidité et pourrait empêcher de couvrir toute la matière .

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'objectif d'assurer un caractère pratique au contenu des cours, c'est, en réalité, un défi qui sera lancé aux professeurs en charge de ces cours, puisqu'ils auront comme élèves des avocats qui auront à peine prêté serment, et qui ne maîtriseront pas encore les aspects pratiques des matières enseignées.

B. Le Certificat de formation

Le nouveau Certificat de formation s'obtiendra suite à des formations dispensées au-delà des 6 premiers mois (donc une fois le CAPA obtenu), et jusqu'à la fin du stage.

En pratique, les obligations du stagiaire sur cette seconde période peuvent être résumées comme suit :

- Participation dans les six mois suivant l'obtention du CAPA à un séminaire de 3 jours dispensé par l'Institut de communication du barreau de Bruxelles (ICBB) formant à la communication écrite et orale et préparant à l'exercice de plaidoirie (remplaçant deux séminaires de 2 jours chacun dans l'ancien système) ;
- Présentation de l'exercice de plaidoiries en 2ème année ;
- Participation à au moins 2 autres séminaires ICBB, à concurrence de 4 jours au total minimum (comme dans l'ancien système) ;
- Cours supplémentaires à suivre :
  - Participation à deux nouveaux cours pratiques obligatoires : 12h de déontologie approfondie et 12h de droit européen ;
  - Choix de cours à option pour un minimum de 30h, à répartir sur la 2ème et la 3ème année (comme dans l'ancien système) ;
  - Présence obligatoire à tous les cours ;
  - Un examen pour chacun de ces cours pourra être imposé par chaque ordre, ce qui sera vraisemblablement le cas à Bruxelles ;

Une fois les examens réussis et les séminaires suivis, un second certificat est obtenu, le Certificat de formation.

3. La réforme de la formation : la première étape d'une réforme plus globale annoncée

1. Nous avons vu que la modification présentée concerne uniquement la formation des stagiaires (CAPA nouvelle mouture et Certificat de formation).

Ceci s'inscrit toutefois dans une volonté des ordres de réformer plus globalement le stage d'avocat.

En effet, le diagnostic de la profession posé par Me Patrick HENRY et Me Patrick HOFSTRÖSSLER dans leur rapport de février 2018 sur l'avenir de la profession d'avocat, constatait qu'« il existe un large consensus - aussi bien dans notre groupe professionnel qu'en dehors - selon lequel cette formation professionnelle initiale, composée d'études universitaires en droit, d'un stage et d'une formation professionnelle spécifique, ne représente plus une préparation suffisante pour exceller dans l'exercice de notre profession. »

Il est donc apparu urgent de revaloriser le stage et la formation professionnelle, tout en l'uniformisant à l'ensemble des barreaux francophones et germanophone du pays.
En pratique, c'est surtout en Wallonie que la réforme modifiera en profondeur la formation initiale, tandis qu'à Bruxelles, où le CAPA a déjà été réformé plusieurs fois par l'Ordre, la réforme consistera principalement en un allongement de la durée des cours (de 183 à 194 heures au total, séminaires ICBB compris).
Le nouveau système présentera l'avantage d'offrir des cours approfondis aux stagiaires et des syllabus uniformisés pour l'ensemble de l'OBFG.

Il ne reste qu'à espérer que ces syllabus verront le jour à temps pour la rentrée de septembre et seront à l'avenir systématiquement mis à jour, puisque l'on sait que certains syllabus utilisés jusqu'à présent à Bruxelles n'ont même pas intégré les réformes « pots-pourris »…

L'on relativisera encore notre enthousiasme en apprenant, à moins de trois semaines de l'entrée en vigueur de la réforme, que sa mise en pratique reste toujours nébuleuse même pour ses principaux acteurs.

Les professeurs CAPA n'ont que peu d'informations quant à ce que l'on attend d'eux, certains doivent encore être recrutés et semblent introuvables (aucun professeur de procédure pénale n'étant par exemple en mesure d'assurer les cours qui devront être donnés en matinée, en raison des audiences habituellement fixées à 9h…), le contenu de plusieurs nouveaux cours reste indéfini et les futurs maitres de stage, occupés à recruter, s'inquiètent et s'interrogent sur les conditions auxquelles leurs futurs stagiaires peuvent être engagés.

Il semblerait que c'est au bout du compte le secrétariat du stage, et en particulier la courageuse Madame Glorie, qui jongle habilement, durant les vacances judiciaires, avec les nouvelles obligations qui lui sont imposées.

Le souhait d'uniformisation d'Avocats.be n'a, par ailleurs, été rencontré que pour le CAPA et non pour le Certificat de formation, puisque l'Ordre bruxellois maintient certaines différences notoires avec le système désormais imposé à l'ensemble des barreaux francophones et germanophone du pays (en prévoyant, notamment, un plus grand nombre d'heures de cours à option, des examens,...).

La réforme entrera en vigueur le 1er septembre.

La crainte est réelle qu'à défaut d'instructions claires, le précédent système perdure finalement dans la pratique, alors même que l'on a constaté sa déficience.

L'on notera, enfin, que le rapport de 2018 sur l'avenir de la profession formulait deux propositions bien plus ambitieuses encore pour relever le défi de la modernisation de notre profession :

- La première, qui pourrait être concrétisée à court terme, est de prévoir un cursus de 4 mois de cours, sanctionné par un examen dont la réussite permettrait l'accès à la profession d'avocat et à son stage de 3 ans. Cette solution devrait permettre aux barreaux de procéder à une sélection en fonction des connaissances, de la motivation et des compétences des candidats.

Toutefois, la question du statut social du « candidat-stagiaire » pose question et a bloqué l'avancement de cette idée. Celui-ci serait-il encore étudiant ? Déjà stagiaire ? Rémunéré ? Et si oui, par qui ?

- La seconde proposition, qui nécessiterait une révision plus globale de la formation juridique universitaire, consisterait à condenser les deux années actuelles de Master en droit en une seule, et à prévoir une année de préparation professionnelle au cours de la deuxième année. Ce Master en droit avec une spécialisation « judiciaire » donnerait accès à un stage de deux ans au barreau.

Bien que le constat dressé dans le rapport de 2018 soit partagé par tous les barreaux, les solutions proposées n'ont, pour l'heure, pas encore été adoptées.

Ces deux propositions nécessitent une réforme du Code judiciaire et doivent donc être adoptées au niveau fédéral. La réforme plus globale du stage attendue (qui, au-delà de la formation, doit aussi porter sur l'amélioration du stage et de sa qualité, sur l'assurance d'une formation par le maître de stage du stagiaire, ou encore sur la révision du contrat de stage) ainsi que les propositions intéressantes du rapport sur l'avenir de la profession d'avocat, constituent les prochains chantiers.

Nous suivrons bien évidemment ces évolutions et ne manquerons pas de vous en présenter le cheminement.

Jérome HENRI, Panagiota BALOJI, Anne-Claire DOMBRET, Cavit YURT, Audrey LACKNER, Essya KASTALLY, Nicolat GILLET, Caroline HEYMANS, Benjamin JESURAN, Arnaud HAMANN, Thomas HAZARD, Sandra BORGNIET, Thomas METZGER, Sophia AZZOUG, Quentin VANDERSMISSEN

Aspects fiscaux de l'utilisation d'un véhicule dans le cadre professionnel

Olivier Lefebvre
Fiscaliste Partner

comptavocat

Comptavocat est le cabinet comptable et fiscal dédié aux avocats

Les frais de véhicule représentent souvent une charge importante dans le cadre professionnel. Si les frais inhérents à l'achat et à l'utilisation professionnelle de ce véhicule peuvent évidemment faire l'objet d'une déduction, les règles en matière fiscale ne sont néanmoins pas simples. La principale préoccupation sera de connaitre avec exactitude dans quelle proportion les frais sont déductibles tant en matière d'impôts directs (personne physique ou société) qu'en matière de TVA. En cas d'exercice via une société, il conviendra également de connaître le montant de l'avantage de toute nature (ATN) taxable résultant de la mise à disposition du véhicule par la société.

Si vous exercez votre activité en personne physique et que vous n'utilisez pas le forfait général de frais professionnels, la quotité déductible des frais liés au véhicule sera limitée au pro rata d'utilisation professionnelle par rapport à l'utilisation totale (privée + professionnelle). Ce pro rata est basé sur le nombre de kilomètres parcourus dans le cadre de votre activité professionnelle.

Au niveau des impôts directs, le pourcentage d'utilisation professionnelle doit être déterminé sur base d'éléments probants. Cependant, il s'avère souvent difficile de pouvoir produire de tels éléments de sorte que pour déterminer la proportion kilométrique professionnelle, il convient idéalement de travailler sur base du nombre de jours de travail (par exemple 200/365e si on a travaillé 200 jours) ou d'une proportion souvent admise par le fisc de 5/7e des semaines complètes de travail (par exemple cinq jours sur sept sur 48 semaines). De ce solde des kilomètres professionnels doivent encore être déduits les kilomètres relatifs aux éventuels déplacements entre le domicile et le lieu de travail (considérés comme privés par le fisc). Ces kilomètres peuvent faire l'objet d'une déduction forfaitaire de 0,15 €/km. Une fois la base kilométrique professionnelle établie, celle-ci est soumise à une limitation de déduction (« DNA » – Dépense non admise) applicable suivant le taux de CO2 émis par le véhicule (le pourcentage de déduction pouvant actuellement aller de 50% à 120% sauf les frais de carburant qui font l'objet d'une limitation de déduction fixe de 75% et les frais de financement qui ne font l'objet d'aucune DNA).

Le montant déductible peut se résumer comme suit :

(((nombre de jours de travail/365) x total de kilomètres parcourus annuellement) – (distance domicile à lieu de travail x 2 x nombre de jours de travail))/ total de kilomètres parcourus annuellement = pro rata des frais déductibles hors parcours domicile à lieu de travail.

(Frais totaux x pro rata des frais déductibles hors parcours domicile à lieu de travail x pourcentage à déterminer suivant taux émission CO2 émis) + (distance domicile à lieu de travail x 2 x nombre de jours de travail x 0,15) = montant total de frais à déduire.

Exemple chiffré : Mr X détient un véhicule dont le taux de DNA est de 25% (donc déductibilité à 75%). Les frais totaux 2018 liés au véhicule sont de 5.000 EUR. Il a parcouru 15.000 km en 2018, a travaillé 220 jours et habite à 15 km du bureau qui constitue sa base fixe de travail → le montant déductible se calcule comme suit :

(((220/365) x 15.000) – (15*2*220))/15.000= 0,1627

(5.000 x 0,1627 x 75%) + (15*2*220*0,15) = 1.600 €

Au niveau de la TVA, si vous êtes assujetti avec droit à déduction, la déductibilité est également limitée à concurrence de l'utilisation professionnelle, sans que celle-ci ne puisse être supérieure à 50% (plafond de déduction). Pour déterminer la proportion professionnelle, trois méthodes sont admises par l'administration fiscale : (i) soit un registre des trajets est tenu de manière quotidienne (manuellement ou électroniquement), (ii) soit la formule suivante est appliquée : % Professionnel = 100% - (((Distance domicile-lieu de travail x 2 x 200 + 6.000)/ Distance totale) x100), (iii) soit on applique un forfait général de déduction à 35%.

En cas de revente du véhicule dont la TVA a été déduite (partiellement) lors de l'achat, l'administration fiscale admet que la TVA peut ne s'appliquer que sur 50% du prix de revente, et ce indépendamment de la déduction réelle appliquée lors de l'acquisition. Cette tolérance ne s'applique que si la TVA a été portée en compte lors de l'achat du véhicule (donc par exemple pas s'il a été acquis d'occasion auprès d'un particulier auquel cas la TVA doit s'appliquer sur l'ensemble du prix relatif à la partie professionnelle du véhicule lors de la revente). Par ailleurs, en matière d'impôts directs, la quotité professionnelle qui fait l'objet d'une plus-value lors de la revente, sera taxable à titre de revenu professionnel. La déduction d'une partie des frais de véhicule n'est donc pas sans conséquence fiscale lors de la revente !

Exemple chiffré : Mr Y achète un véhicule neuf en 2014 pour 10.000 € HTVA dont il a récupéré 35% de TVA. Son affectation professionnelle est de 60% et la DNA sur le véhicule est de 25%. En 2019, il décide de revendre le véhicule pour 3.000 EUR HTVA, sachant qu'il avait complètement amorti la partie professionnelle du véhicule.

→ TVA : le véhicule devra être revendu 3.000 € + 315 € de TVA (c'est-à-dire 21% sur 50% du prix de vente, peu importe que Mr Y n'ait déduit que 35% lors de l'achat).

→ IPP : Mr Y sera imposé sur un montant de : 60% x 3.000 EUR = 1.800 EUR lors de la revente (étant entendu qu'il aura déduit chaque année pendant 5 ans un amortissement de 10.000 x 60% x 1/5 x 75% = 900 €.

En choisissant d'acquérir un véhicule au travers de votre société, c'est cette dernière qui sera propriétaire du véhicule et qui mettra celui-ci à disposition de son dirigeant. Cette mise à disposition gratuite entrainera l'application d'un ATN taxable dans le chef du dirigeant dont le montant dépend de la valeur du véhicule, du taux d'émission de CO2 et de l'âge du véhicule.

En matière d'impôts directs, le taux de déductibilité des frais liés au véhicule (actuellement entre 50 et 120 % sauf les frais de carburant et de financement – cf. ci-dessus) dépendra du taux d'émission de CO2. Cependant, un montant complémentaire non déductible devra être repris dans la déclaration ISOC de la société, à savoir 17% de la valeur de l'ATN calculé dans le chef du bénéficiaire, ou 40% de cette valeur si les frais de carburant sont pris en charge par la société. En matière TVA, les règles applicables aux personnes physiques sont mutatis mutandis similaires pour les sociétés. Il n'y a en revanche pas lieu de déterminer une quotité d'utilisation privée du véhicule.

L'utilisation d'un véhicule dans le cadre de l'activité professionnelle permet la déduction de frais parfois importants. Néanmoins, les règles de déductibilité complexes et changeantes peuvent mener à des erreurs et il est dès lors conseillé de se faire assister par un professionnel du chiffre parfaitement outillé pour déterminer avec vous la part déductible des frais et ainsi éviter toute mauvaise surprise.

PRIX *Boels*

Si les exercices de plaidoirie sont un test de compétences, ils sont également un exercice d'excellence dans la mesure où les huit meilleurs plaideurs de l'année judiciaire sont sélectionnés parmi 300 stagiaires pour la finale des prix Boels.

Cette année, Maîtres Estelle Dehotte, Nicolas Delwaide, Claire Deveux, Yasmina Hatioueche, Camille Lorgeoux, Anne-Laure Philippe, Gautier Rolland et Céline Van Lierde ont été sélectionnés et ont présenté une nouvelle fois leur plaidoirie devant un jury composé notamment de Monsieur le Bâtonnier et de Monsieur le Dauphin.

Les lauréats des prix Boels 2018-2019 sont M^e^ Estelle Dehotte et M^e^ Anne-Laure Philippe.

LE JEUNE *& Janson*

Le concours d'éloquence Le Jeune & Janson a vu cette année s'illustrer M^es^ Johan Collard, Charles Cuvelier, Claire Deveux, Céline Kunnen et Marie Radelet.

Au terme d'une prestation remarquée exposant l'histoire – heureusement fictive mais néanmoins symptomatique – de l'incendie du Palais de justice, M^e^ Johan Collard s'est vu décerné le prix Le Jeune.

PRIX DES ANCIENS PRÉSIDENTS

Le Prix des anciens présidents de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles récompense chaque année le stagiaire qui aura rédigé la meilleure consultation en la forme et au fond, sur un sujet imposé. Votre consultation (anonyme), adressée au président de la Conférence, doit parvenir sous pli fermé, en deux exemplaires dactylographiés, au secrétariat de la Conférence pour le 15 novembre 2019 au plus tard. Les participants sont tenus de joindre à leur envoi une enveloppe scellée dans laquelle ils indiqueront leur identité et le numéro de téléphone sur lequel ils pourront être joints le soir de la délibération. La tradition veut en effet que le lauréat soit invité à rejoindre le jury, même très tard, après la délibération. L'anonymat des candidats dont la consultation n'aura pas été retenue sera préservé par la destruction des enveloppes contenant leur identité. Le prix sera remis lors de la séance solennelle de rentrée du 17 janvier 2020. Vous trouverez ci-dessous l'énoncé de la question qui a été rédigé par M[e] Guillaume Sneessens, ancien président de la Conférence, que nous remercions chaleureusement.

Une commune bruxelloise est propriétaire d'un bien immobilier dont l'état se dégrade désormais (ancienneté des installations électriques, toiture non étanche, etc.). Il est loué sous le régime de la loi du 30 avril 1951 à une société de vente de produits alimentaires, la SPRL Bon Marché. Cette société a signé un contrat de bail sous seing privé avec la commune le 01/06/2010. Lors de l'entrée dans les lieux le 01/12/2010, la société et les autorités communales sont fières d'annoncer que l'exploitation commerciale permettra l'occupation de 25 travailleurs sur le territoire de la commune.

Bon Marché est bien connu dans la commune, mais tout le monde ignore qu'elle connaît quelques problèmes de trésorerie. Elle accuse un retard de paiement d'un à deux mois de loyer de façon récurrente sans que ce passif ne s'aggrave au cours du temps.

En janvier 2019, suite au changement de majorité et en raison de la dégradation du bien, la commune a pris la décision de principe de raser à terme le bien existant et de confier à un promoteur la reconstruction et l'exploitation commerciale des lieux. Les formalités prennent du temps et le début des travaux est planifié pour le 01/01/2022.

Le bail venant contractuellement à échéance le 30/11/2020, la SPRL Bon Marché adresse le 18/08/2019 une demande de renouvellement du bail par lettre recommandée sans omettre les mentions légales.

En date du 04/11/2019, un jugement de faillite est prononcé par défaut à l'encontre de la SPRL Bon Marché à la demande de l'ONSS. La commune en prend connaissance en consultant la publication qui en est faite aux annexes du moniteur belge.

La commune vous consulte le 12/11/2019 en vous précisant que pour des raisons politiques, elle souhaite que les emplois ne soient pas perdus inutilement, puisque les travaux ne peuvent encore commencer. Toutefois, sa priorité reste de mener à bien son projet de reconstruction immobilière, et ce le plus rapidement possible.

Vous promettez à votre cliente une consultation écrite pour le 15/11/2019.

Guillaume SNEESSENS
Ancien président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

Conférence du jeune barreau

J'Accuse...!

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES
8 NOVEMBRE 2019 - 15H

TRIBUNE OUVERTE AUX AVOCATS POUR DÉNONCER DES SITUATIONS D'INJUSTICE, DE DISCRIMINATION OU D'INÉGALITÉ

INSCRIPTIONS : WWW.CJBB.BE · INSCRIPTIONS CANDIDATS : PRESIDENT@CJBB.BE

Privalis ING Services
PARTENA PROFESSIONAL

MIDIS DE LA FORMATION

SEPTEMBRE

10/09/2019
Les décisions de justice à l'épreuve des voies de recours ordinaires : exécutoires par provision de plein droit ?
Me Céline Grégoire

12/09/2019
La récidive en droit du roulage : étude du problématique article 38§6.
Me Cavit Yurt et Me Onur Yurt

24/09/2019
Le mandat de protection extrajudiciaire et la protection judiciaire.
Me Olivier Renson

26/09/2019
Comment soigner la fin de mes conclusions ? (2ème édition)
Me Cécile De Boe

OCTOBRE

08/10/2019
MDE - Gestion des ressources humaines.
Mr Thibault Gaudin & Mme Anne-Emmanuelle Bourgaux

09/10/2019
SRL et SA : comment choisir depuis le nouveau Code des sociétés et des associations ?
Me Virginie Bazelmans et Me Patrick della Faille
Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel

OCTOBRE

10/10/2019
Questions choisies en matière d'insalubrité de logements en Région de Bruxelles-Capitale.
Me Sophia Azzoug

22/10/2019
L'avenir de votre patrimoine.
Mme Sophie Slits, legal advisor chez Nagelmackers

24/10/2019
MDE - L'avocat et l'opportunité du passage en société.
Me François Collon

NOVEMBRE

05/11/2019
Actualités en droit pénal.
Me Dimitri de Beco

07/11/2019
L'accès au Conseil d'Etat: actualité des jurisprudences belge et européenne.
Me Fréderic Gosselin

12/11/2019
Code de droit économique et B2B.
Me Olivier Creplet et Me Alice Dejemeppe
Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel

19/11/2019
Les élections sociales : les notions clefs.
Me Erwin Crabeels et Me Christine Rizzo

Lieu et heure :
Salle Marie Popelin (rue de la Régence, 63 à 1000 Bruxelles) - de 12h à 14h

Participation aux frais :
Stagiaires : **10 EUR**
Avocats inscrits au tableau et autres : **15 EUR**
Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation.

Formation permanente :
La participation aux Midis de la formation donne droit à 2 points de formation permanente d'Avocats.be (sous réserve d'agrément). Une attestation sera remise aux participants le jour même.

INSCRIPTIONS :
Inscriptions préalables et paiement en ligne exclusivement via la page du Jeune Barreau :
https://cjbb.eventbrite.be - En cas de problème, veuillez adresser un courriel à : **mdf@cjbb.be**

Attention, les Midis de la formation commencent à 12h00 ; en cas de forte affluence, à compter de 12h15, la Conférence se réserve le droit de redistribuer les places des absents à ceux qui sont sur place. Par ailleurs, dans la même hypothèse, nous ne pouvons plus garantir l'obtention de sandwiches aux retardataires.

QUATRE SÉANCES LES 11 OCTOBRE, 25 OCTOBRE, 22 NOVEMBRE, 13 DÉCEMBRE 2019 DE 12 H À 14 H
SPF JUSTICE (AUDITORIUM BORDET A) - BOULEVARD DE WATERLOO, 115 - 1000 BRUXELLES (ENTRÉE VIA LA RUE AUX LAINES)

CYCLE DE FORMATIONS - PERFECTIONNEMENT À L'ANGLAIS JURIDIQUE ET INTRODUCTION AU DROIT ANGLO-AMÉRICAIN

Intervenant : François R. van der Mensbrugghe, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université Saint-Louis – Bruxelles (ULS-B) et à la Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie de l'Université de Liège (ULg).

Réparti sur quatre séances, ce cycle de formation a pour objet de présenter les grands principes du droit anglo-américain dans une optique de perfectionnement à l'anglais juridique. La formation s'appuiera pour l'essentiel sur une présentation Powerpoint et un dossier documentaire en langue anglaise. Outre les textes juridiques proprement dits, le fonds documentaire comprendra un glossaire d'une trentaine de pages (anglais-français). La formation sera donnée pour l'essentiel en langue anglaise (avec un résumé en français à la fin de chaque séance). Les participants sont vivement encouragés à interagir en anglais, sans qu'il n'y ait d'obligation.

François R. van der Mensbrugghe est professeur spécialisé en droit comparé et en droit européen. Il publie régulièrement et donne des cours d'introduction au droit anglo-américain et à la terminologie juridique anglaise depuis près de 30 ans.

Une bonne connaissance passive de l'anglais est suffisante pour participer à cette formation.

La participation au colloque donne droit à **8 points** de formation permanente Avocats.be. Une attestation sera remise aux participants le jour même (sous réserve d'agrément).

11 OCTOBRE 2019 - 12H À 14H

Sources du droit et organisation judiciaire des Etats-Unis et du Royaume-Uni, en ce compris une introduction à des traits principaux du droit judiciaire américain : *personal jurisdiction, subject-matter jurisdiction, standing to sue, pleading requirements, notice of appeal, pre-trial motions and post-trial motions*...

25 OCTOBRE 2019 - 12 H À 14 H

Droit des contrats *(Contract)* : éléments constitutifs et contexte de formation *(bargained-for consideration, statute of frauds)* et problèmes afférents : *unconscionability, exculpatory agreements, anticipatory breach of contract, commercial impracticability under the Uniform Commercial Code* (UCC)...

22 NOVEMBRE 2019 - 12 H À 14 H

Droit de la responsabilité civile extracontractuelle *(Law of Torts)* : l'incidence de la faute de la victime sur la faute *(contributory negligence and comparative negligence)*, types de dommages-et-intérêts *(compensatory and punitive damages)*, modes de rémunération des avocats *(contingent fees)*...

13 DÉCEMBRE 2019 - 12 H À 14 H

Droit de la famille *(Family Law)* : *same-sex marriage*, et *common law marriage*, développements sur la dissolution du lien matrimonial (divorce) et problèmes afférents *(custody, support, recognition of foreign country judgments in the United States...)*

PRIX POUR L'ENSEMBLE DU CYCLE DE FORMATION

Stagiaires membres de la CJBB et étudiants	75 EUR	Membres CJBB	100 EUR	Prix pour une séance	35 EUR
		Non-membres CJBB	140 EUR		

Informations complémentaires & inscriptions : www.cjbb.be

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019 DE 13H30 À 18H - SPF JUSTICE (AUDITORIUM BORDET A)
BOULEVARD DE WATERLOO, 115 - 1000 BRUXELLES (ENTRÉE VIA LA RUE AUX LAINES)

LA TEMPORALITÉ DANS LE CONFLIT FAMILIAL : REGARDS CROISÉS ET OUTILS

Sous la coordination de Me Candice FASTREZ (avocat au barreau de Bruxelles)

Le contentieux familial et ses modes de résolution ont subi, notamment depuis la création du tribunal de la famille, de profondes modifications.

Que ce soit dans le cadre d'un mode alternatif de résolution des conflits ou d'une procédure judiciaire, les différents acteurs de ce contentieux constatent que le temps est devenu un enjeu considérable pour le justiciable. Dans les situations les plus sensibles qui peuvent nécessiter l'intervention de la protection de la jeunesse, cette question est d'autant plus fondamentale.

L'objectif de cet après-midi d'étude est d'identifier, avec tous les praticiens, les conséquences positives et négatives de ce facteur temps et les outils qui permettraient de mieux en appréhender les effets.

La participation au colloque donne droit à **4 points** de formation permanente Avocats.be. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

13h15 : Accueil
Introduction (Me Cécile HAYEZ, juge au tribunal francophone de la famille de Bruxelles)

13h50
Le temps, allié ou ennemi de la médiation et des MARCS (Me Julie WOLFF, avocat au barreau de Bruxelles, médiatrice familiale agrée)

14h30
Les outils d'investigations dans le conflit familial : l'intérêt de l'expertise simplifiée (Pascale MONTEIRO BARRETO, juge au tribunal francophone de la famille de Bruxelles)

15h10
L'ambivalence du facteur temps dans l'expertise : un atout et un poids, illustration par la pratique (Vanessa VANDERGOTEN, psychologue expert auprès des tribunaux)

15h50
Pause-café

16h20
L'article 7 de la loi relative à la protection de la jeunesse – État de la jurisprudence depuis son entrée en vigueur le 1er septembre 2017 (Marie BERQUIN, avocat au barreau de Bruxelles)

17h00
Articulation entre le civil et le protectionnel – Enfant mis en danger par le conflit familial - Rôle du ministère public (Julie HELSON et Géraldine VANDEPUTTE, substituts du Procureur du Roi auprès du tribunal de première instance francophone de Bruxelles)

17h30
Table ronde entre les différents acteurs (tribunal de la famille, barreau, Ministère public, experts, et Service d'aide à la jeunesse, en présence de Laurence CARPENT, Conseillère adjointe au Service d'aide à la jeunesse)

18h20
Conclusions (Candice FASTREZ, avocat au barreau de Bruxelles)

LE PRIX DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET À LA PAUSE-CAFÉ EST FIXÉ À :

Stagiaires membres de la CJBB et étudiants	50 EUR
Stagiaires non-membres CJBB	60 EUR
Membres CJBB	70 EUR
Non-membres CJBB	90 EUR

Informations complémentaires & inscriptions : www.cjbb.be

ŒNOLOGIE
Dégustation de vins
3 OCTOBRE 2019 • 19H

Qui n'a jamais été gêné d'être celui qui goûte le vin au restaurant ou, confronté à la carte, embêté d'avoir à le choisir ?

Si vous vous reconnaissez ou, si amateur de vin, vous êtes toujours à la recherche de nouvelles découvertes pour votre palais, inscrivez-vous sans tarder à notre dégustation de vins. La sélection des vins et leur dégustation sera assurée par un sommelier de l'école d'œnologie Inter Wine & Dine fondée par le célèbre œnologue Fabrizio Bucella.

Une sélection de fromages et de charcuteries accompagnera la dégustation.

Prix : Membres : 35 € • Non-Membres : 40 €
Inscriptions : www.cjbb.be

Pour vous sortir de la
Tour de Babel
depuis plus de 20 ans

L'expérience et l'excellence en traduction
juridique, technique, médicale et financière
Toutes langues

Avenue Louise 146 I 1050 Bruxelles I Tél. +32 2 646 31 11
Fax : +32 2 646 83 41 I translat@pauljanssens.be
www.pauljanssens.com

PAUL JANSSENS SA
INTERNATIONAL

VISITE GUIDÉE « ART NOUVEAU »

SAMEDI 5 OCTOBRE 2019 - BRUXELLES

Parce que Bruxelles ne se limite pas à son Palais de justice et ses échafaudages mais est également le lieu de naissance du mouvement Art Nouveau, nous vous proposons de parfaire vos connaissances du patrimoine architectural de notre belle capitale.

Au menu : une visite guidée pédestre de la vallée du Maelbeek qui constitue, à la fin du XIXe siècle, un cadre unique pour l'implantation d'un nouveau quartier résidentiel. Véritable laboratoire de l'architecture de la fin de siècle, ce quartier est conçu comme un théâtre où se déploient des façades aux styles les plus divers, entre éclectisme débridé et Art nouveau, alors à son apogée.

La découverte de l'hôtel Van Eetvelde constituera le point d'orgue de cette visite.

Départ de la visite : Angle du square Marie-Louise et de la rue Ortélius à 1000 Bruxelles
Heure de départ : 14h - Durée de la visite : 2h30

Prix : Membres : 10 € • Non-Membres : 15 € • Enfants -12 ans : 7,5 €
Le nombre de places étant limité, les réservations seront prises en compte selon l'ordre des paiements.
Inscriptions : www.cjbb.be

TOURNOI DE BADMINTON

JEUDI 10 OCTOBRE 2019

Que vous soyez débutant, amateur ou confirmé, enfilez votre maillot et rejoignez-nous pour taper le volant avec vos confrères. La première manche de la coupe de la Conférence 2019-2020 se jouera ici !

On se disputera la première place de la catégorie simple et de la catégorie par cabinet (en double), les infatigables étant encouragés à s'inscrire dans les deux compétitions !

Move Zone Dance Crew
Rue Général Thys 12 - 1050 Bruxelles - 18h45

Prix : 15€ • **Inscriptions** : www.cjbb.be

PLACE AUX ENFANTS
SAMEDI 19 OCTOBRE 2019

la Ligue des familles, en collaboration avec la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, fait place aux enfants en leur proposant de plonger dans la sphère judiciaire afin de mieux en comprendre les rouages. Cette activité, qui s'adresse aux enfants de 8 à 12 ans, consiste en une visite guidée du palais de justice et de différentes salles d'audience, suivie d'un procès fictif auquel ils participent activement. Les places sont limitées et l'inscription préalable est indispensable.

Palais de justice, place Poelaert 1 – 1000 Bruxelles
de 10h30 à 12h ou de 14h à 15h30
Prix : Gratuit • Inscriptions : www.cjbb.be

chantal pulé Traductions France

Vos traductions juridiques
simples ou certifiées conformes
en toutes langues.

Européennes Orientales
Slaves Asiatiques

Une équipe compétente, disponible et réactive, constituée d'anciens juristes et traducteurs experts qui mettent à votre disposition leur expérience tant linguistique que juridique.

Tél +33 1 43208474 – Fax 33 1 43203725
contact@cp-traductions.com
www.chantalpule-traductions.com

Conférence du jeune barreau

COTISATIONS

MEMBRE EFFECTIF
- Avocat stagiaire : 20 €
- Avocat inscrit au tableau depuis moins de 10 ans : 50 €
- Avocat inscrit au tableau depuis 10 ans et plus : 75 €
- Avocat honoraire : 50 €

MEMBRE ADHÉRENT
- Conjoint d'avocat stagiaire : 20 €
- Conjoint d'avocat inscrit au tableau : 50 €
- Membre sympathisant : 50 €

1) Vous pouvez désormais vous faire membre en quelques clics directement sur notre site www.cjbb.be/shop. Ceci vous permettra de recevoir automatiquement les factures relatives aux paiements effectués au bénéfice de la CJBB.
2) Vous pouvez également verser votre cotisation sur le compte BE68 6300 2151 2134 de la CJBB en mentionnant le nom de l'inscrit à l'aide du bulletin de virement ci-dessous. Nous vous remercions, dans ce cas, de bien vouloir renvoyer ce document complété par e-mail (inscriptions@cjbb.be) ou par fax au 02/519.85.61.

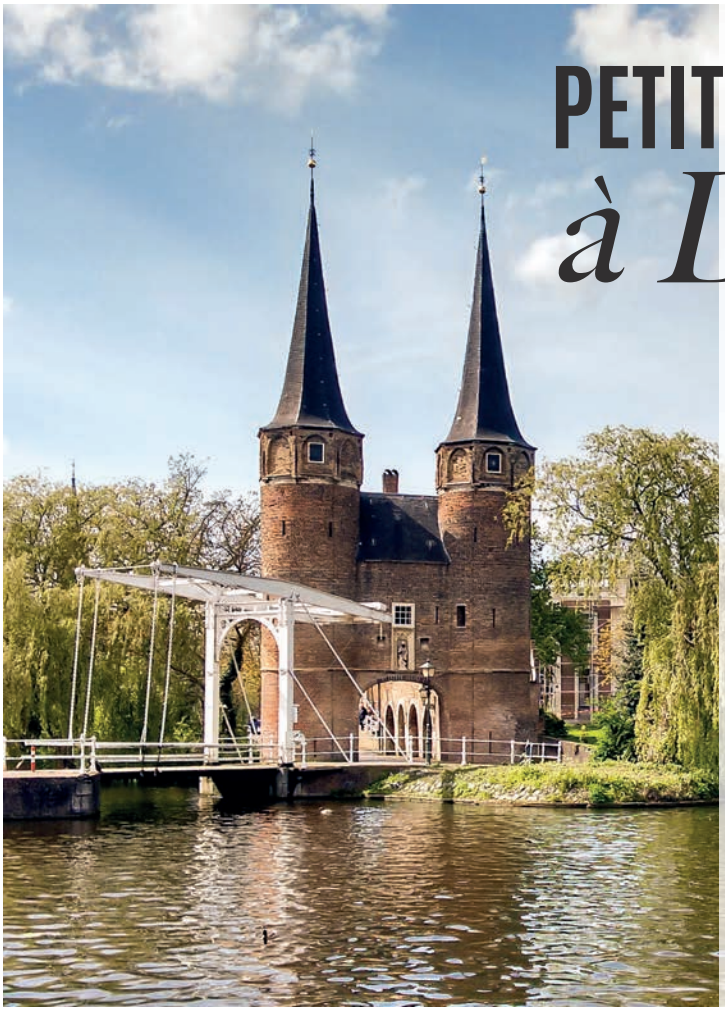

PETIT WEEK-END *à Delft* 27-29 | 09 | 2019

Dès les premiers pas, le charme opère. Elle se laisse découvrir de canaux en ruelles, de places en flèches pointées vers le ciel.

Si Johannes Vermeer y est né et y repose toujours, il n'en a pas connu les terrasses accueillantes et marchés copieusement garnis.

Si la faïence s'y échange encore, elle est aujourd'hui entrée en concurrence avec une vie commerciale foisonnante.

Delft est une heureuse surprise, lovée entre ses voisines La Haye et Rotterdam. Elle est un cocon pour qui souhaite s'y arrêter l'espace d'un week-end.

La Conférence du jeune barreau aura le plaisir de vous y accueillir du vendredi 27 au dimanche 29 septembre 2019.

La Birmanie

DU 22 FÉVRIER AU 3 MARS 2020

Présentation du programme du voyage
Mardi 17 septembre à 19h00 - Palais de Justice - Vestiaire des avocats
Par les agences belge et birmane qui nous ouvriront les portes du pays.

INFOS LÉGALES

Le Périodique est édité par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le n° 0409.298.626.
www.cjbb.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Jérome HENRI
Av. R. Vandendriessche, 18/7
1150 Bruxelles
T. 02 770 56 24
F. 02 770 52 15
jh@bazacle-solon.eu

RÉDACTEUR EN CHEF

Essya KASTALLY
Av. R. Vandendriessche, 18/7
1150 Bruxelles
T. : 02 770 56 24
F. : 02 770 52 15
ek@bazacle-solon.eu

CONTACT POUR LES ANNONCEURS

Nicolat GILLET
Place A. Leemans, 20
1050 Bruxelles
T. 02 343 13 60
F. 02 347 05 65
nicolas.gillet@dewitlawoffice.be

Consultez notre Charte relative à la protection des données personnelles sur notre site www.cjbb.be

GRAPHISME, LAY-OUT, COORDINATION ET CORRECTIONS :

Peek's

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
PEFC
PEFC/07-31-81
www.pefc.be

Privalis ING Services

PARTENA PROFESSIONAL

SEPTEMBRE

10/09/2019 MDF
Les décisions de justice à l'épreuve des voies de recours ordinaires : Exécutoires par provision de plein droit ?

12/09/2019 MDF
La récidive en droit du roulage : étude de la problématique de l'article 38, §6.

17/09/2019 EVENT
Présentation du grand voyage de la Conférence du jeune barreau.

20/09/2019 EVENT
Accueil des stagiaires et visite guidée du Palais de justice et ses alentours.

20/09/2019 EVENT
Soirée d'accueil des stagiaires « Back at the Bar »

24/09/2019 MDF
Le mandat de protection extrajudiciaire et la protection judiciaire.

26/09/2019 MDF
Comment soigner la fin de mes conclusions ? *(2ème édition).*

27-29/09/2019 VOYAGE
Weekend de la Conférence du jeune barreau à Delft.

OCTOBRE

03/10/2019 ACTIVITÉ
Œnologie

05/10/2019 ACTIVITÉ
Visite guidée « Art Nouveau »

08/10/2019 MDE
Gestion des ressources humaines.

09/10/2019 MDF
SRL et SA : comment choisir depuis le nouveau Code des sociétés et des associations ?

10/10/2019 MDF
Questions choisies en matière d'insalubrité de logements en Région de Bruxelles-Capitale.

10/10/2019 SPORT
Tournoi de badminton.

OCTOBRE

11/10/2019 COLLOQUE
1er cycle de formation au perfectionnement à l'anglais juridique et introduction au droit anglo-américain.

19/10/2019 EVENT
Place aux enfants.

22/10/2019 MDF
L'avenir de votre patrimoine.

24/10/2019 MDE
L'avocat et l'opportunité du passage en société.

25/10/2019 COLLOQUE
2ème cycle de perfectionnement à l'anglais juridique et introduction au droit anglo-américain.

NOVEMBRE

05/11/2019 MDF
Actualités en droit pénal.

07/11/2019 MDF
L'accès au Conseil d'État : actualité des jurisprudences belge et européenne.

08/11/2019 EVENT
Concours « J'Accuse… ! »

12/11/2019 MDF
Code de droit économique et B2B.

14/11/2019 COLLOQUE
La temporalité dans le conflit familial : regards croisés et outils.

19/11/2019 MDF
Les élections sociales : les notions clefs.

22/11/2019 COLLOQUE
3ème cycle de perfectionnement à l'anglais juridique et introduction au droit anglo-américain.

Ne manquez aucun évènement de la Conférence !
Abonnez-vous !

“

Je te forwarde le débrief du meeting ASAP.

acolad.

votre partenaire de services linguistiques dans le domaine juridique

Implanté dans 14 pays et sur 3 continents, le groupe Acolad, **leader européen de la traduction professionnelle**, se distingue par son **approche multi-locale** du marché. Avec un **réseau international de 15 000 traducteurs professionnels,** nous vous proposons une large gamme de services linguistiques. Nous prenons en charge vos **actes civils**, **contrats**, **brevets**, **brefs d'assignation**, **décisions de justice**, **statuts**, **traductions assermentées**, **certification**, **légalisation** et **apostille**.

We help you be local everywhere.

300 couples de langues

Une présence multi-locale avec plus de 300 combinaisons de langues proposées

Délais rapides

Une livraison dans les temps pour toutes vos demandes, même les plus urgentes

Prestation haut de gamme

Une équipe d'experts dédiée : chefs de projet et traducteurs spécialisés

Besoin d'une traduction ?
Contactez-nous.

legal@acolad.com
01.87.15.67.50
www.acolad.com

a.